

**COMPTE-RENDU**

**Réunion du Conseil municipal du 5 décembre 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf le cinq du mois de décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 28/11/2019

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11

**PRÉSENTS : M. TRAPATEAU – M<sup>me</sup> BOUCHER – M<sup>me</sup> NEBOUT – M<sup>me</sup> MANIERE – M. PERROCHEAU – M. BOURNIER – M<sup>me</sup> DELAGE – M. SARDIN – M<sup>me</sup> JACQUELIN (arrivée à 21h)**

**ABSENTS : M. BUNA (arrivé à 22h20) – M<sup>me</sup> DUPUY-LUCE – M. PESTRE**

**INVTÉ : M. PERILLAUD, Président du Club cycliste de La Rochefoucauld (UALR)**

**Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> BOUCHER**

Mme DUPUY-LUCE donne pouvoir à Mme NEBOUT.

M. BUNA donne pouvoir à Mme MANIERE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Présentation de la course cycliste, Tour de Charente Limousine, par M. PERILLAUD ;
- Tarifs concessions cimetièrè ;
- Tarifs assainissement 2020 ;
- Achat terrain Grande rue ;
- Décision modificative budget commune ;
- Convention pour le remplacement de 2 points lanternes dans la cour du collège ;
- Missions optionnelles de l'Agence Technique Départementale de la Charente : nouveaux barèmes ;
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2018 ;
- Questions diverses.

**Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 septembre a été validé par mail par l'ensemble des conseillers municipaux et affiché en mairie le 14 octobre 2019.

**Présentation de la course cycliste : le Tour de Charente-Limousine**

M. PERILLAUD remercie M. le Maire de l'avoir invité pour présenter le Tour de Charente-Limousine devant le Conseil Municipal.

M. PERILLAUD est Président du Club cycliste de La Rochefoucauld qui compte plus de 80 adhérents. Le club organise environ 14 courses par an dont le tour de la Charente Limousine créé en 2017 à l'initiative du Maire de St Laurent-de-Céris. La première édition a eu lieu à St Laurent-de-Céris, la deuxième à Brigueuil et l'an dernier à St Claud.

M. PERILLAUD souhaite que la course change de village et de territoire chaque année pour couvrir toute la Charente-Limousine. C'est pourquoi il propose de l'organiser sur la commune de Montembœuf pour l'édition 2020, qui aura lieu le samedi 4 avril.

Cette course consiste en une course 1<sup>ère</sup> catégorie (professionnels) qui partirait de Montembœuf pour 100 km, retour pour une dernière boucle de 7 km autour de Montembœuf (4 à 5 tours de la boucle avant l'arrivée), et une arrivée dans Montembœuf. Il y a environ 150 coureurs en lice. Pendant la journée, une autre course (loisirs), avec 30-50 cyclistes, tourne sur le circuit final.

Le lendemain, il y a une course à St Projet afin de faire venir des coureurs de toute la France. Aujourd'hui, c'est un WE de courses reconnu par les équipes professionnelles.

Les spectateurs viennent des alentours pour voir la course. Ils peuvent faire jusqu'à 150 km pour voir ce type de course.

Le club sollicite une participation financière de la commune d'accueil de 2000 €. Il demande également à chaque commune traversée de participer financièrement.

Le budget total pour l'organisation de cette course est d'environ 11 000 € qui comprend notamment : frais de déplacement, arbitres, les prix aux coureurs, radio, remboursement frais des moto sécurité, repas bénévoles, pot, assurances, etc.

*Arrivée de Mme JACQUELIN à 21h.*

C'est le club qui gère toute l'organisation. Il est demandé une aide logistique à la commune :

- Participation de signaleurs
- Fourniture de barrières, podium.

Une buvette peut être tenue par la commune ou une association pendant la journée.

M. PERILLAUD après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, quitte la salle. Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil pour savoir s'il souhaite accueillir le Tour Charente-Limousine en 2020.

Pour : 9 – Abstention : 1 – Contre : 1

Suivant l'avis favorable du Conseil Municipal, M. Le Maire précise que la subvention de 2000 € sollicitée sera à prévoir au budget 2020.

#### **Tarifs du cimetière/ D2019\_6\_1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des concessions du cimetière proposés ce jour sont identiques à ceux révisés et votés par le Conseil Municipal en décembre 2018. Cependant, il y a lieu de supprimer les droits d'enregistrement aux impôts fonciers, puisqu'il n'y a plus désormais que des concessions temporaires vendues (fin de la vente des concessions perpétuelles). Il précise qu'aucune concession n'a été vendue jusqu'à ce jour pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le tarif et la durée des concessions énoncés ci-après :

Article 1 :

Objet	Durée	Tarif
1 place (1,70 x 2,75 m) soit 20 €/m <sup>2</sup>	50 ans	93,50 €
2 places (2,50 x 2,75 m) soit 20 €/m <sup>2</sup>	50 ans	137,50 €
Terrain commun (1,70 x 2,75 m)	15 ans	Gratuit
Columbarium : 1 case	30 ans	550,00 €
Cavurne	30 ans	550,00 €
Caveau communal	3 mois	Gratuit

Article 2 : La durée des concessions pleine terre ou cinéraire est fixée à 30 ans et est renouvelable indéfiniment au tarif en vigueur à la date du renouvellement de la concession,

Article 3 : Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

## Tarifs Assainissements 2020 / D2019\_6\_2

Considérant la baisse de l'aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (de 8 214 € en 2018 à 5 297 € en 2019) ;

Considérant la diminution des recettes d'assainissement de 1 126 € pour l'année 2019 par rapport à l'année 2018 due à la diminution de la consommation d'eau des usagers ;

Considérant le coût important des travaux de renouvellement du réseau prévus en 2020 ;

Monsieur le premier adjoint propose d'augmenter les tarifs de l'assainissement en 2020 à 71 € pour l'abonnement (soit une hausse de 2.37 %) et à 1,04 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé (soit une hausse de 1.97%). Cette augmentation représenterait pour une consommation moyenne par foyer de 60 m<sup>3</sup> moins de 1 € pour l'année 2020. Augmenter le prix de traitement des eaux usées fait partie des mesures incitatives à une consommation de l'eau plus maîtrisée par les consommateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et fixe les tarifs d'assainissement pour l'année 2020 à :

- 71 € pour l'abonnement annuel
- 1,04 €/m<sup>3</sup> d'eau potable consommé

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

## Achat terrain 31 Grande Rue/ D2019\_6\_3

M. le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain AB 216, 243, 377 et 382, sises au 31 Grande Rue, sont à vendre. Ces terrains, d'un total de 1101 m<sup>2</sup>, sont situés dans le centre-bourg et jouxtent le terrain du Centre culturel.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, approuvé par délibération du 26 septembre 2017, l'acquisition de ces terrains par la commune permettrait d'étudier l'aménagement d'un nouvel espace public avec notamment un accès pour le centre culturel et une zone de stationnement.

Considérant le prix appliqué lors des ventes de terrain à bâtir réalisées par la commune en 2016 et 2018 ;

Sous réserve que la démolition des immeubles actuellement en ruine sur les parcelles citées soit totalement prise en charge par le propriétaire ou son assurance ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal l'autorise à faire toutes les diligences nécessaires pour acquérir ces terrains pour un prix maximum de 13 500 € et à l'inscrire au budget.

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

## Décision Modificative Budget n°2 / D2019\_6\_4

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2019 :

### Budget communal : Section d'investissement

Programme 349 : réfection mairie – Article 2135	- 23 500 €
Programme 327 : Eglise – Article 2138 (Travaux de remplacement dalles)	+ 10 000 €
Programme 333 : Réserve foncière – Article 2111 (Achat terrains 31 Gde Rue)	+ 13 500 €
041-2115 : Terrain bâti (pour achat réservoir du Petit Mairat)	+ 500 €
041-1328 : Subvention d'investissement (en Recettes d'investissement)	+ 500 €

**Budget communal : Section de fonctionnement**

Chapitre 011 – article 60611 - Eau

- 20 €

Chapitre 014 – art 70619 – reversement redevances (trop perçu TEOM locataires à reverser) + 20 €

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

**Convention pour le versement d'un Fonds de Concours Travaux EP avec le SDEG 16/ D2019\_6\_5**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEG va procéder aux travaux suivants :

- remplacement de 2 lanternes dans la cour du collège ;
- remplacement du kit de connexion pour 8 branchements d'illumination.

Le SDEG propose à la commune le versement d'un fonds de concours pour financer une partie de ces travaux en section d'investissement. Pour cela il convient de signer une convention. Le reste à charge à la commune sera d'un montant maximum :

- de 523,48 € sur 805,35 € HT de travaux pour les 2 lanternes de la cour du collège
- de 187.97 € pour 291,62 € de travaux par kit de connexion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de financer ces travaux en section d'investissement.

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

**Adhésion ATD16 option cartographie numérique/ D2019\_6\_6**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATD16 demande à la Commune de valider son adhésion à la mission optionnelle Cartographie (SIG), adhésion prise en charge par la Communauté de Communes Charente-Limousine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, à compter du 01/01/2019 : « Cartographie numérique/ visualisation », [SIG ATD16].

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à la souscription optionnelle de la mission « Assistance à maîtrise d'ouvrage Voirie » de l'ATD16, prise par délibération N°2017-6-02 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019.

Considérant que la Communauté de Communes Charente-Limousine va proposer un service similaire en 2020 et que la Commune n'a pas exploité de façon optimale ce service, Monsieur le Maire propose de ne plus adhérer à cette mission.

Vote = Pour : 10 – Abstention : 1 – Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

M. BOURNIER présente le rapport et le fonctionnement du service d'alimentation en eau potable.

Ce sont les communes qui sont responsables du prix et de la qualité de l'eau des abonnés (via le syndicat SIAEP Nord Est Charente où elles sont représentées). Montemboeuf compte **437** abonnés.

Le service est exploité en affermage par la SAUR sur un contrat de 12 ans qui prendra fin le 31 décembre 2026. Ce service comprend :

- La gestion des abonnés, facturation, doléances et l'application du règlement
- L'entretien, le fonctionnement et la surveillance des installations
- La relève des compteurs
- La mise en service des branchements
- Le renouvellement des compteurs et des équipements électromécaniques

La SIAEP prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et le génie civil.

#### Quelques chiffres :

- **28 008** abonnés sur le territoire du SIAEP, **18** ressources en eau, **39** réservoirs, **1** barrage, **13** stations de traitement.
- **581 km de canalisations** sur l'ancien secteur de **Montemboeuf** et un total de **2 444 km** sur le syndicat
- La production de la station de la Séchère (Roussines), dont dépend Montemboeuf, est de **752 732 m<sup>3</sup>** (dont 122 724 m<sup>3</sup> de perte : incendie, purges, lavages, fuites...)
- Le coût de fonctionnement de l'usine de la Séchère est de l'ordre de **300 000 € par an**.
- Très bon rendement du réseau de distribution de Montemboeuf : 84,4 % (65,7% demandé par la réglementation du Grenelle 2).
- La consommation moyenne par abonné est de 96 m<sup>3</sup> (100 m<sup>3</sup> en 2015 soit une baisse de 4%).
- Le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,73 € du m<sup>3</sup> soit 0,0027 € le litre (soit 4 litres pour un centime ou 4 m<sup>3</sup> pour le prix d'un paquet de cigarettes).

Les tarifs appliqués actuellement sont ceux des anciens syndicats. Un lissage sur 6 ans sera mis en place pour harmoniser les tarifs.

#### Analyse de l'ARS pour la Séchère (février 2019) :

Les analyses sont bonnes hormis le dépassement du taux d'aluminium (1 dépassement en alu sur 26 analyses effectuées). Il est à noter que de plus en plus de molécules nouvelles sont à traiter (médicaments, etc.) et cela coûte très cher.

#### Les interconnexions entre les ressources en eau :

Pour sécuriser la ressource en eau, le syndicat prévoit de réaliser des interconnexions entre les différents réseaux. Ces travaux sont très coûteux. Ainsi une interconnexion sera réalisée entre le forage de La Saille à Suaux et La Belle Etoile.

Après présentation de ce rapport par M. Bournier, premier adjoint, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Vote = Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- M. TRAPATEAU annonce au Conseil Municipal que la cérémonie des Vœux aura lieu jeudi 16/01 à 19h30 au Centre Culturel.
- M. Le Maire indique que la Poste, labellisée Maison Services Au Public, deviendra Maison France Services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Poste emploie et forme une personne supplémentaire pour assurer le service. Ils doivent maintenir les horaires à 25h d'ouverture hebdomadaire.  
Le Bail du bureau de Poste est en cours de renouvellement.
- M. BOURNIER informe les conseillers que la pose des plaques de numéros dans les villages est en cours. Elle se terminera fin janvier. La pose des plaques de rue se fera à la suite.

*Arrivée Éric BUNA à 22h20*

- M. BOURNIER donne des précisions sur les travaux de renouvellement des réseaux Eaux usées et Eau potable. Il s'agit de remplacer 490 mL de canalisations et une cinquantaine de branchements. La problématique de l'amiante, présente dans les vieilles installations, augmente le coût du chantier. Les travaux commenceront début janvier par la rue Laugérias, cour des miracles, puis rue des Balcons et place de la mairie. Les propriétaires et locataires seront informés par courrier prochainement. La maîtrise d'œuvre est assurée par HECA (Hydraulique Environnement) et les travaux réalisés par la SOGEA.  
La commune est à la recherche d'un lieu où pourrait être déposé le remblai des travaux.
- M. BOURNIER présente le bilan suite à la mise en place du ralentisseur à l'école.  
Avant la mise en place, le radar pédagogique avait enregistré une pointe à 150 km/h. Sur 20 000 véhicules entrant, seulement 32% respectaient les 30km/h et 15% roulaient à plus de 50km/h. Depuis la mise en place, la pointe enregistrée est de 58 km/h en rentrant et 70 km/h en sortant.
  - Vitesse moyenne des véhicules entrants tombée à 25km/h au lieu de 38 km/h
  - Vitesse moyenne des véhicules sortants tombée à 26km/h au lieu de 45 km/hLes chiffres parlent d'eux-mêmes : la mise en place du ralentisseur joue bien son rôle pour limiter la vitesse des véhicules devant l'école.
- Mme MANIERE informe que les agents ont fabriqué de nouvelles décorations avec des armatures récupérées ce qui a permis de diminuer les coûts. Un nouveau décor sera installé devant la mairie. Les enfants du centre de loisirs ont placé les décorations sur les sapins devant chaque commerce.
- M. BOURNIER prévient que le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Il paraîtra début janvier.

Séance levée à 22h35

À Montembœuf, le 16 décembre 2019

Le Maire,  
Jean-Marie TRAPATEAU

